

Republique Rwandaise  
ministère du commerce et de la  
consommation

Comptabilité  
1.9.1989

Doc 1

Pf. 9

Kigali, le 01 SEP. 1989

*500*  
*9/89*

02 OCT. 1989

NOTE A MONSIEUR L'ORDINATEUR TRESORIER DU RWANDA

Ref. Let. 1006/BC.1001  
 du 07 déc. 1978.

*Key*  
 Paiement par Comptable  
 No. *0034* autorisé  
 Kigali, le *2 OCT. 1989*  
 Le Directeur du Trésor  
*B*

Il y a lieu de payer aux agents indiqués ci-après  
 à titre d'indemnité de restaurant, le montant indiqué en regard  
 de chacun pour une mission à l'intérieur du pays... suivant  
 les ordres de mission en annexe.

| NOM & PRENOM        | JOURS | TAUX      | MONTANT             |
|---------------------|-------|-----------|---------------------|
| MUKAMANZI Monique   | 3     | 1250/2500 | 3.750 Frw ✓         |
| BIMENYIMANA Modeste | 8     | 625/1250  | 7.500 Frw ✓         |
|                     |       |           | <u>11.250 Frw</u> ✓ |

Arrêté à la somme de Onze mille deux cent cinquante francs rwandais.....

*Munira*  
*2-10-89*  
 Vu et approuvé par :

Le Secrétaire Général au  
 Ministère du Commerce et  
 de la Consommation,  
 MAHARANGALI Augustin.

Le Gestionnaire des Crédits  
 MUKAKABERA Joie Claire.....



Vu pour vérification approbation

à l'attribution à l'article *19.118.09.03.12*  
 inscrit sous poste n° *40* du *4* *7* P. / *19* *89*  
 Kigali, le *4* *7* P. / *19* *89*

La Gestionnaire des Crédits  
 MUKAKABERA Joie-Claire

*Pour acquit*  
*Bimengimana N.*  
*CI-13483*  
*Nyamumba - Cisenyi*

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
 DES FINANCES  
 Kigali, le *14* SEP. 1989

*Mukabera*

*[Signature]*

Kigali, le 01 SEP. 1989

NOTE A MONSIEUR L'ORDINATEUR TRESORIER DU RWANDA

Ref. Let. 1006/BC.1001  
 du 07 déc. 1978.

Paiement par Comptable  
 No ..... 0224 ..... autorisé  
 Kigali, le ..... 2 OCT. 1989  
 Le Directeur du Trésor

Il y a lieu de payer aux agents indiqués ci-après  
 à titre d'indemnité de restaurant, le montant indiqué en regard  
 de chacun pour une mission à ~~1. Intérieur du pays~~... suivant  
 les ordres de mission en annexe.

| NOM & PRENOM           | JOURS | TAUX      | MONTANT           |
|------------------------|-------|-----------|-------------------|
| MUKAKABERA Joie Claire | 3     | 1250/2500 | 3.750 Frw         |
| BIMENYIMANA Nodeste    | 8     | 625/1250  | 7.500 Frw         |
|                        |       |           | <u>11.250 Frw</u> |

Arrêté à la somme de Onze mille deux cent cinquante francs rwandais.....

Vu et approuvé par :

Le Secrétaire Général au  
 Ministère du Commerce et  
 de la Consommation,  
 MUKAKABERA Joie Claire.

Le Gestionnaire des Crédits  
 MUKAKABERA Joie Claire.....



Vu pour vérification approbation

imputation à l'article 19.118.09.03.12  
 inscrit sous poste n° 40 du 4/9/1989  
 Kigali, le 4/9/1989

La Gestionnaire des Crédits  
 MUKAKABERA Joie-Claire

Pour acquit  
 Bimenyimana -  
 Nodeste  
 CF 13 483  
 Nyamuyumba -  
 Aisenyi.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
 DES FINANCES  
 Kigali, le 14 SEP. 1989

MUKAKABERA Joie Claire

MUKAKABERA Joie Claire

Kigali, le 01 SEP. 1989

NOTE A MONSIEUR L'ORDINATEUR TRESORIER DU RWANDA

Ref. Let. 1006/BC.1001  
 du 07 déc. 1978.

Paiement par Comptable  
 No. *0224* 2 OCT. 1989  
 Kigali, le .....  
 Le Directeur du Trésor

Il y a lieu de payer aux agents indiqués ci-après  
 à titre d'indemnité de restaurant, le montant indiqué en regard  
 de chacun pour une mission à ..... l'intérieur du pays ..... suivant  
 les ordres de mission en annexe.

| NOM & PRENOM        | JOURS | TAUX      | MONTANT           |
|---------------------|-------|-----------|-------------------|
| MUKAMANZI Monique   | 3     | 1250/2500 | 3.750 Frw         |
| BIMENYIMANA Modeste | 8     | 625/1250  | 7.500 Frw         |
|                     |       |           | <u>11.250 Frw</u> |

Arrêté à la somme de Onze mille deux  
 cent cinquante francs rwandais.

Vu et approuvé par :

Le Secrétaire Général au  
 Ministère du Commerce et  
 de la Consommation,  
 MAHARANGALI Augustin.

Le Gestionnaire des Crédits  
 MUKAKABERA Joie Claire.



Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 19.118.09.03.12  
 inscrit sous poste n° 40 du 4.9.1989  
 Kigali, le 4.9.1989

*Pour acquit*  
*Bimenyimana N.*  
*CI 13483*  
*Nyamunira - Gisenyi*

La Gestionnaire des Crédits  
 MUKAKABERA Joie-Claire

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
 DES FINANCES  
 Kigali, le 14 SEP. 1989

Kigali, le 01 SEP. 1989

NOTE A MONSIEUR L'ORDINATEUR TRESORIER DU RWANDA

Paielement par Comptable  
 No. 0054 autorisé  
 Kigali, le 2 OCT. 1989  
 Le Directeur du Trésor

Ref. Let. 1006/BC.1001  
 du 07 déc. 1978.

Il y a lieu de payer aux agents indiqués ci-après  
 à titre d'indemnité de restaurant, le montant indiqué en regard  
 de chacun pour une mission à l'intérieur du pays suivant  
 les ordres de mission en annexe.

| NOM & PRENOM        | JOURS | TAUX      | MONTANT          |
|---------------------|-------|-----------|------------------|
| MUKAMUKI Monique    | 3     | 1250/2500 | 3,750 Fw         |
| BIMENYIMANA Modeste | 8     | 625/1250  | 7,500 Fw         |
|                     |       |           | <u>11,250 Fw</u> |

Arrêté à la somme de Onze mille deux  
 cent cinquante francs rwandais.

Vu et approuvé par :

Le Secrétaire Général au  
 Ministère du Commerce et  
 de la Consommation,

MAHARANGWA Augustin.

Le Gestionnaire des Crédits  
 MUKAKABERA Joie Claire.



Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 19.118 BP 03.12  
 inscrit sous poste n° 4.0 du 4.7.9.19.89  
 Kigali, le 4.7.9.19.89

Le Gestionnaire des Crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE MUKAKABERA Joie-Claire

DES FINANCES

Kigali, le

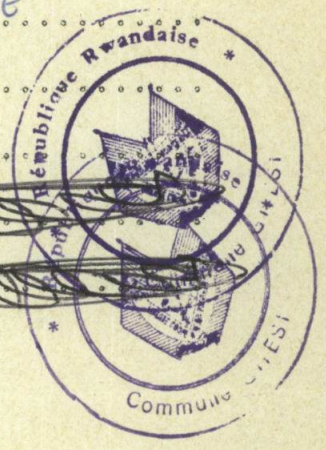
14 SEP. 1989

Pour acquit  
 Bimenyimana N.  
 CI 13483  
 Nyamyamba - Gisenyi

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P. 476 KIGALI.-

ORDRE DE MISSION.

Nom et prénom ..... MUKAMAZI Monique .....  
Grade ..... Directeur Général .....  
Fonction .....  
Est autorisé à se rendre de Kigali à ..... KIBUYE .....  
Moyen de déplacement à utiliser ..... A .....  
Durée de la mission ..... 2 jours .....  
Date de départ ..... 20/7/89 .....  
Date de retour ..... 21/7/89 .....



Donné à Kigali, le ... 18/7/89 ...

LE MINISTRE DU COMMERCE ET  
DE LA CONSOMMATION,  
UWILINGIYIMANA Juvénal.-

3750 ✓  
UM

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P. 476 KIGALI.

ORDRE DE MISSION

Nom et prénom : BIMENYIMANA Modeste  
Grade : CHAUFFEUR  
Fonction : .....  
Est autorisé à se rendre de Kigali à : Gisenyi - Karago - Gicaye  
Moyen de déplacement : Vehicule officiel A6771  
Durée de la mission : 4 jours  
Date de départ : le 27/7/89  
Date de retour : le 30/7/89

Arrivé le 24/7/89  
Tumunyemana  
Zouprêtre  
Départ le 30/7/89  
Tumunyemana  
Zouprêtre

Donné à Kigali, le 26/7/89.....

LE MINISTRE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION,  
UWILINGIYIMANA Juvénal.-



4375 ✓  
UM

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P. 476 KIGALI.

ORDRE DE MISSION

Nom et prénom :..... BIMENYIMANA .....

Grade :.....

Fonction :..... Chauffeur .....

Est autorisé à se rendre de Kigali à :..... GIKOMORO .....

Moyen de déplacement :..... Véhicule officiel A6777 .....

Durée de la mission :..... 2 jours .....

Date de départ :..... 11/7/89 .....

Date de retour :..... 12/7/89 .....

Arrivée le 11/07/89  
Départ le 12/07/89

Donné à Kigali, le ... 11/7/89 ...

LE MINISTRE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION,  
UWILINGIYIMANA Juvénal.-

MAHARANGALI Augustin  
Secrétaire Général



1875 ✓  
vu



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P. 476 KIGALI.

ORDRE DE MISSION

Nom et prénom : *Bimenyimana Nodeste*  
Grade : .....  
Fonction : *Chauffeur*  
Est autorisé à se rendre de Kigali à : *Kibungo*  
Moyen de déplacement : *Veh off 176277*  
Durée de la mission : *1 jour*  
Date de départ : *Le 20/7/89*  
Date de retour : *Le 20/7/89*

Donné à Kigali, le *19/7/89*

*Agent de préfecture*  
*républ*  
*républ*  
Préfecture Kigali

LE MINISTRE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION,  
UWILINGIYIZANA Juvénal

*Je*



*625 ✓*  
*UM*

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P. 476 KIGALI.

ORDRE DE MISSION

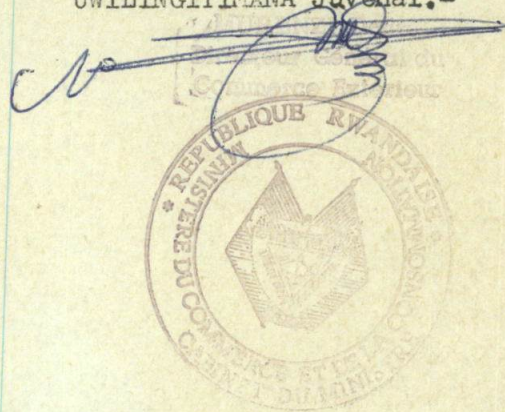
Nom et prénom : *Bimenyimana Modeste*.....  
Grade : .....  
Fonction : *Chauffeur*.....  
Est autorisé à se rendre de Kigali à : *Byumba*.....  
Moyen de déplacement : *A.G.T. 71*.....  
Durée de la mission : *1 journée*.....  
Date de départ : *17/07/89*.....  
Date de retour : *17/07/89*.....

*Arrivée à Byumba  
17/07/1989*  
*Depart de Byumba  
17/07/1989*



Donné à Kigali, le *17/07/89*.....

LE MINISTRE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION,  
UWILINGIYIMANA Juvénal.-



*625 ✓*  
*121*